



Stéréotypes
L'outrage sexiste faisait partie des chefs d'accusation dont devait répondre la voiture. Le tribunal lui a laissé le bénéfice du doute à ce sujet.
SOPHIE HACHE, ÉTUDIANTE EN ILLUSTRATION À LA HEAD-GENÈVE

Jugée coupable de nombreux maux, la voiture prend 20 ans de prison ferme

Procès fictifs (1/4) Le jury a condamné l'accusée, incarnée par le président de l'Automobile Club de Suisse, pour meurtre ainsi que pour crimes contre l'urbanité et l'environnement.

Les disputes de Rumine

Vendredi et samedi 3 et 4 novembre, quatre procès fictifs ont vu s'affronter de véritables avocats et d'éminents accusés au Palais de Rumine à Lausanne. Sous le titre «**Dernières générations**», les disputes de Rumine ont mis sur le banc des accusés quatre puissantes institutions: la voiture, l'hôpital, la frontière et la croissance. Cette semaine, «24 heures», en collaboration avec les étudiants en illustration de la Haute École d'art et de design (HEAD) à Genève, vous propose les chroniques judiciaires de ces grands procès. Cet événement était organisé par Charles Kleiber, président de l'association Disputons-nous, avec le soutien de M^e Yves Burnand.

Claude Béda

La voiture est-elle un concentré d'égoïsme et une tueuse sans vergogne désormais hors de contrôle? Ou, au contraire, un instrument de liberté que les progrès techniques et l'encadrement du trafic permettront de réguler? Le Tribunal de Rumine, à Lausanne, présidé par M^e Laurent Moreillon et assisté par un jury public de 300 personnes, a considéré, vendredi, la première version plus plausible. La voiture s'est retrouvée «pompe avec le bour», malgré ses atouts, comme le craignait malicieusement Xavier de Haller, président de la section vaudoise de l'Automobile Club de Suisse (ACS), qui incarnait l'accusée lors de ce

procès fictif organisé dans le cadre des disputes de Rumine.

Lors d'une audience mêlant sérieux et hilarité, la bagnole, fille de la carriole et du vélo, a fait face aux chefs d'accusation de meurtre, de crime contre l'urbanité et l'environnement, ainsi que d'outrage sexiste. Sa figure vaudoise, Xavier de Haller, a mis le frein à main: «L'automobile, certes, tue, mais la montagne tue aussi. Faut-il pour autant attaquer le Club alpin suisse en justice?»

Son avocat «de choix», David Raedler, accessoirement président de l'Association transports et environnement (ATE), l'a défendue ardemment, en bon homme de loi: «On tente d'accrocher à la voiture des problèmes, réels, qui découlent du laxisme et des erreurs politiques. Car c'est le monde politique gangrené par les lobbys et autres intérêts personnels, qui devrait être accusé ici.»

Ce qui suscite l'ire de l'accusatrice, M^e Cléa Bouchat: «Vous voulez mettre la faute sur les politiques, mais les décisions qui ont été prises émanent du diktat de l'automobile, un véhicule qui nous rend frappadings. Qui a décidé de couper Lausanne ou Morges en deux par une autoroute? De créer un drive-in au McDo de Crissier? Que l'on ne dévie pas le débat: il ne s'agit pas de faire le procès du conducteur non plus, mais bien de la voiture qui s'accommode de l'idée de blesser, de tuer et de polluer.»

L'assemblée accusée

Pas suffisant pour faire taire Xavier de Haller: «La preuve de la dangerosité de la voiture se retrouve, paraît-il, dans l'obligation pour chaque détenteur

«L'automobile, certes, tue, mais la montagne tue aussi. Faut-il pour autant attaquer le Club alpin en justice?»



Xavier de Haller, président de la section vaudoise de l'Automobile Club de Suisse

«Il ne s'agit pas de faire le procès des politiques ou du conducteur, mais bien de la voiture qui s'accommode de l'idée de blesser, de tuer et de polluer.»



Cléa Bouchat, avocate, chargée de cours à l'UNIL et docteure en droit

d'avoir une assurance responsabilité civile (RC). Mais chaque avocat qui exerce doit aussi avoir une RC. Au fond, l'auto est tout aussi ou pas plus dangereuse qu'un avocat.»

Et ce dernier, railleur, rajoute: «Il s'agirait également de juger les travailleurs qui utilisent leur voiture pour aller au travail, les familles, les proches aidants et les personnes âgées qui ne pourraient pas avoir d'activité sans l'automobile. Sans compter les régions du canton qui ne sont pas accessibles sans elle.» «Ce procès est le vôtre», souligne David Raedler en pointant toute l'assemblée.

Mais Cléa Bouchat n'a pas dit son dernier mot: «Que faites-vous pour freiner l'explosion du nombre d'automobiles?» «Elle est due à l'augmentation de la population», répond Xavier de Haller, tout sourire. «Êtes-vous prêt à effectuer moins de kilomètres au volant et moins vite?» questionne la procureure de service. La réponse du prévenu, toujours hilare, fuse: «Peut-être et certainement pas!»

Vincent Kaufmann, expert au service de l'accusation, professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), s'en mêle: «Avez-vous conscience de l'énergie grise nécessaire à la construction d'une voiture?» «Non!» répond simplement Xavier de Haller.

Appelé à la barre comme témoin, Nicolas Leuba, président de la section vaudoise de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), tente de venir à son secours: «Nous sommes actuellement dans une électrification du parc des véhicules et cela induira d'autres types de comportements. Le garagiste de demain

sera un vendeur de mobilité au sens large.»

Liberté individuelle

L'homme ne cache pas sa proximité avec l'accusé: «Nous avons certainement tous deux un sens de liberté, de transport individuel motorisé qui doit couler dans nos veines.» Et au sujet de l'outrage sexiste dont la voiture est prévenue, il lâche: «Je vous signale que Mercedes est un nom de femme.»

Pas forcément du goût de Florence Germond, municipale lausannoise de la Mobilité, citée comme témoin. Sa direction avait retiré une image jugée sexiste montrant un top model affichant une posture aguicheuse au côté d'une voiture japonaise. À la barre, la socialiste a dit tous les bienfaits constatés pour la santé de la limitation de la vitesse à 30 km/h la nuit, de la diminution du trafic en ville, et admis une relative responsabilité des collectivités publiques dans les accusations faites à la voiture «en fonction de leur majorité». Elle a été plus empruntée à expliquer pourquoi la police de Lausanne avait encore des véhicules utilitaires sportifs (SUV) BMW.

En conclusion, la Cour populaire a jugé (à 65%) la voiture coupable de meurtre ainsi que de crimes contre l'urbanité et l'environnement. Le tribunal lui a laissé le bénéfice du doute au sujet des comportements déviants (rodéos, stéréotypes genrés ou attitudes sexistes) dont on lui reprochait d'être la cause. L'automobile a écopé de 20 ans de prison ferme. Elle a été arrêtée sur-le-champ. Mais on n'a pas pu lui mettre les menottes.

Avec le soutien de:

DISPUTONS NOUS.CH

PALAIS DE RUMINE LAUSANNE